

SYSTÈME DE CODIFICATION DE L'INVESTISSEMENT À OPTIQUE D'ÉQUITÉ SOCIALE (IOES) – PROJET PILOTE

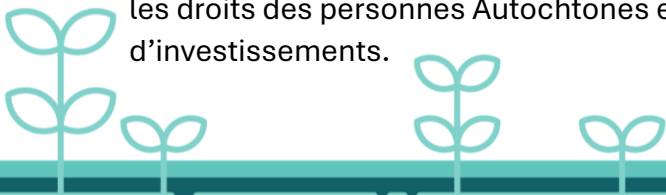
ANNEXE A - GLOSSAIRE

Groupes méritant l'équité (également appelés groupes en quête d'équité ou groupes privés d'équité) désigne les communautés qui ont été historiquement marginalisées et exclues de la participation à la société, et qui font face à des obstacles particuliers et importants en raison de l'intersection de leurs identités, notamment la race, le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité ou l'expression de genre, la religion, l'âge et le handicap. Les groupes méritant l'équité comprennent, sans s'y limiter:

- Les personnes 2ELGBTQI+
- Les personnes noires
- Les immigrants de première génération, les réfugiés et les nouveaux arrivants
- Les peuples autochtones : Premières Nations
- Les peuples autochtones : Inuits
- Les peuples autochtones : Métis
- Les communautés de langue officielle en situation minoritaire
- Les autres personnes racisées
- Les personnes vivant avec un handicap (y compris les handicaps invisibles et épisodiques)
- Les femmes
- Les personnes de genre divers
 - Les personnes bispirituelles
 - Les personnes non binaires
 - Les personnes agenres
 - Les personnes intersexuées
 - Autres

Un **investissement à optique de genre (IOG)** ou un **investissement visant à promouvoir l'égalité des genres**: Aux fins du Fond de Finance Sociale, un investissement à optique de genre ou un investissement visant à promouvoir l'égalité des genres aspire à améliorer intentionnellement la situation et le bien-être des femmes ou des personnes de diverses identités de genre en prenant en compte de manière significative les avantages et les occasions qui sont offerts à ces groupes. Un IOG contribue également à remettre en question les préjugés et la dynamique du pouvoir et à s'attaquer aux principaux obstacles à la conception et à l'affectation de capitaux aux femmes et aux personnes de diverses identités de genre tout au long du processus d'investissement. Un IOG est considéré comme un sous-ensemble d'un investissement à optique sociale (IOES), car tous les IOG peuvent également être considérés comme IOES.

Un investissement à optique de genre contribue à faire progresser les engagements en matière de réconciliation avec les peuples autochtones en examinant comment intégrer les droits des personnes Autochtones et la réconciliation économiques dans ses activités d'investissements.



SYSTÈME DE CODIFICATION DE L'INVESTISSEMENT À OPTIQUE D'ÉQUITÉ SOCIALE (IOES) – PROJET PILOTE

ANNEXE A - GLOSSAIRE

Cela peut inclure l'intégration des recommandations de la Commission de vérité et réconciliation (en particulier l'appel à l'action no 92) ainsi que celles de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples autochtones (DNUDPA).

Un investissement à optique de genre (IOG) s'efforce d'intégrer des considérations d'intersectionnalité dans (1) les processus et (2) les résultats attendus, afin de promouvoir des opportunités équitables pour toutes et tous.

- 1) **Processus** : Les processus font référence à l'intégration intentionnelle d'une perspective de genre dans la thèse d'investissement et/ou la conception de produits, les pratiques opérationnelles et autres activités internes, afin de s'attaquer aux obstacles systémiques et de promouvoir des opportunités équitables pour toutes et tous, menant à des résultats souhaités. Par exemple :
 - La parité des genres est atteinte au sein des instances de direction et de prise de décision.
 - Des pratiques équitables en ressources humaines sont adoptées pour embaucher et retenir les femmes et les personnes de genre divers.
- 2) **Résultats attendus** : Les résultats attendus font référence aux effets obtenus grâce à l'intégration intentionnelle et délibérée d'une perspective de genre dans l'ensemble des activités d'investissement. Par exemple :
 - Une augmentation du capital alloué aux entités dirigées par et/ou au service des femmes et des personnes de genre divers.
 - Une augmentation du capital alloué aux entités conçues intentionnellement pour améliorer le bien-être des femmes et des personnes de genre divers.

Un **investissement à optique d'équité sociale (IOES)** ou un **investissement visant à promouvoir l'équité sociale**: Aux fins du Fonds de Finance sociale, un investissement à optique d'équité sociale (IOES) ou un investissement visant à promouvoir l'équité sociale améliore intentionnellement la situation et le bien-être des groupes méritant l'équité en prenant en compte de manière significative les avantages et les occasions qui sont offerts à ces groupes. Un IOES contribue également à remettre en question les préjugés et la dynamique du pouvoir et à s'attaquer aux principaux obstacles à la conception et à l'affectation de capitaux aux groupes méritant l'équité tout au long du processus d'investissement. Les IOES comprennent les investissements qui sont considérés comme un investissement à optique de genre (IOG), puisque tous les IOG peuvent également être considérés comme des IOES. Un IOG est un sous-ensemble des IOS.

Un investissement à optique d'équité sociale contribue à faire progresser les engagements en matière de réconciliation avec les Peuples Autochtones en examinant comment intégrer les droits des personnes Autochtones et la réconciliation économiques dans ses



SYSTÈME DE CODIFICATION DE L'INVESTISSEMENT À OPTIQUE D'ÉQUITÉ SOCIALE (IOES) – PROJET PILOTE

ANNEXE A - GLOSSAIRE

activités d'investissements. Cela peut inclure l'intégration des recommandations de la Commission de vérité et réconciliation (en particulier l'appel à l'action no 92) ainsi que celles de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples autochtones (DNUDPA).

Un investissement à optique d'équité sociale (IOES) s'efforce d'intégrer des considérations d'intersectionnalité dans (1) les processus et (2) les résultats attendus, afin de promouvoir des opportunités équitables pour toutes et tous.

1. **Processus** : Les processus font référence à l'intégration intentionnelle d'une perspective d'équité sociale dans la thèse d'investissement et/ou la conception de produits, les pratiques opérationnelles et autres activités internes, afin de s'attaquer aux obstacles systémiques et de promouvoir des opportunités équitables pour toutes et tous, menant à des résultats souhaités. Par exemple :
 - Une représentation équitable est atteinte au sein des instances de direction et de prise de décision.
 - La vérification diligente est effectuée selon des pratiques inclusives et transparentes, tout en tenant compte des obstacles particuliers auxquels font face les groupes en quête d'équité et de leurs besoins.
2. **Résultats attendus** : Les résultats font référence aux effets obtenus grâce à l'intégration intentionnelle et délibérée d'une perspective d'équité sociale dans l'ensemble des activités d'investissement. Par exemple :
 - Une augmentation du capital alloué aux entités dirigées par et/ou au service des groupes méritant l'équité.
 - Une augmentation du capital alloué aux entités conçues intentionnellement pour améliorer le bien-être des groupes méritant l'équité.

Leadership d'un intermédiaire de finance sociale (IFS) : Le leadership d'un IFS fait référence à la haute direction et aux instances de gouvernance qui détiennent les responsabilités décisionnelles pour la stratégie d'investissement et les opérations du fonds. Par exemple, les cadres supérieurs, le conseil d'administration, le comité consultatif, le comité d'investissement, les associés gérants, et les associés.

Leadership d'un organisme à vocation sociale (OVS) : Le leadership d'un OVS fait référence au fondateur, au propriétaire et/ou aux cadres supérieurs qui détiennent les responsabilités décisionnelles pour la stratégie et la mission globales de l'organisation. Par exemple, les cadres de niveau C, le directeur exécutif, le directeur général, le fondateur, et le propriétaire.



SYSTÈME DE CODIFICATION DE L'INVESTISSEMENT À OPTIQUE D'ÉQUITÉ SOCIALE (IOES) – PROJET PILOTE

ANNEXE A - GLOSSAIRE

Thèse d'investissement : Une thèse d'investissement est une stratégie qui définit les secteurs, la géographie, les bénéficiaires cibles et/ou les produits et services dans lesquels un fonds cherche à investir. Par exemple, IFS A cherche à investir dans les régions rurales et éloignées du Canada, en soutenant des solutions technologiques environnementales qui ont un impact sur les populations autochtones.

Produit financier : Un produit financier est un outil conçu pour financer des entités en vue de répondre aux divers besoins monétaires et opérationnels d'un individu ou d'une organisation. Par exemple, un prêt, une prise de participation, une obligation de résultat, une garantie de crédit, une garantie de prêt, un prêt à risque pondéré.

Mécanisme/processus de prise de décision en matière d'investissement : Les mécanismes/processus de prise de décision en matière d'investissement désignent les actions, stratégies, analyses et mesures prises pour considérer ou évaluer un projet comme un investissement approprié. Par exemple, les grilles d'évaluation, les enquêtes initiales, la diligence raisonnable, la modélisation financière, les prévisions financières, l'intégration des objectifs sociaux et environnementaux, le filtrage ESG.

Investissements cibles : Entités et/ou projets visés par les activités d'investissement.

Clients cibles : Entités, communautés ou individus visés en tant que clients et/ou bénéficiaires de la conception d'un produit et/ou de la fourniture d'un service.

